

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DEVE 6 Jardin Botanique de Paris – Convention avec l'Arboretum des Barres.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015 par lequel Madame la Maire demande de l'autoriser à signer une convention avec l'Arboretum des Barres ;

Vu l'avis du conseil 12^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Arboretum des Barres une convention dont le texte est joint à la présente délibération, définissant le cadre d'un partenariat pour le développement des collections d'arbres et d'arbustes du Jardin Botanique de Paris à l'Arboretum de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO